

## Zone de turbulences :

L'activité informatique n'a toujours pas repris. La plupart des SSII sont dans la même situation, dans la gestion du lendemain. Plus personne ne comprend la stratégie de Schlumberger dans le secteur IT et ce d'autant que SGS n'est pas au meilleur de sa forme. L'inquiétude du personnel est compréhensible et légitime. Dans un tel contexte, la direction ne peut pas se défaire et parler de rumeurs colportées par les journalistes, elle se doit de répondre, communiquer avec son personnel.

## Vente : Episode II !

Selon une dépêche de l'agence de presse AOF du 15 septembre 2003 : ATOS en lice pour la reprise des activités SSII de Schlumberger.

Le nom d'ATOS apparaissait déjà dans les articles de presse du mois de juillet. Début septembre, en réponse à ses représentants du personnel, la direction d'ATOS n'a pas souhaité faire de commentaires.

Selon la presse, cet été les négociations entre Schlumberger et CSC auraient buté sur le prix de vente.

Une réunion du comité de groupe européen doit se tenir le jeudi 18 septembre. Nous souhaitons que la stratégie de Schlumberger dans le domaine IT soit clarifiée.

## Quel avenir pour le Centre de service clients ?

Le Centre de Service Client (C.S.C.) est le point d'entrée téléphonique des clients dans la société.

Les techniciens dépannent ou dispatchent les problèmes vers d'autres services. Le volume déjà fragile des appels va en diminuant.

Nous avons perdu le contrat Bureau Véritas, Bayard reprend en interne 50% des activités traitées par le C.S.C. L'informatique interne transitera par Cork (Irlande). L'AFPA ne renouvellera sûrement pas son contrat. De plus une renégociation est en cours avec un client important. Si les négociations avec ce dernier venaient à échouer, c'est plus des 2/3 de l'activité du C.S.C qui seraient perdues d'ici la fin de l'année. 1/3 est d'ores et déjà perdue.

Une fois encore, il est hors de question que ce soient les salariés qui trinquent. La direction doit nous dire ce qu'elle compte faire pour maintenir l'emploi !



Le 30 octobre il n'y aura plus de représentants du personnel à Sema Global Services. Les élections auront lieu à une date ultérieure qui n'est pas fixée aujourd'hui et ne peut l'être.

Voir page suivante

## Humeur

Le 30 octobre il n'y aura plus de représentants du personnel à Sema Global Services. Les organisations syndicales n'ont pas trouvé accord entre elles sur le protocole électoral, le tout est transmis à la Direction Départementale du Travail (DDTE).

**C'est étonnant** car en principe un protocole électoral ne représente pas un enjeu majeur, il s'agit plutôt d'un acte technique qui consiste à lire le droit et le transcrire à la situation de l'entreprise.

**C'est étonnant** mais, à vrai dire, nous sommes dans une situation nouvelle puisque une UES (Unité économique et sociale comprenant SGS et Omnes) a été reconnue et par la direction et par toutes les organisations syndicales le 3 avril dernier.

**C'est étonnant** car quand l'on appose son paraphe sur un texte, on en connaît en principe les conséquences les plus importantes. Le 3 avril, ces conséquences étaient connues : des représentants du personnel communs à SGS et à Omnes alors qu'il existait des représentants dans les deux entreprises, des taux de participation de l'employeur aux Œuvres Sociales différentes (0,9 % et 2,1 %). Pour ce faire, les organisations syndicales, sur notre proposition, se sont fixées comme objectif d'aboutir à un accord pour le 15 septembre.

**C'est étonnant** car on est en droit d'attendre qu'une organisation syndicale respecte sa signature et se donne les moyens d'aboutir.

**C'est étonnant** car si l'on a véritablement un point de vue on le défend et on ne négocie pas sur un texte dont on condamne les fondements.

**C'est étonnant** car si on défend son point de vue on l'argumente, on le fonde sur des raisonnements juridiques, on utilise les solutions de recours à sa disposition.

**C'est inquiétant** de rencontrer une telle légèreté, une telle inconstance de la part d'organisations syndicales dans un contexte de fortes turbulences. Chacun en tirera ses propres conclusions.

## Elections :

Dans les négociations sur un protocole électoral, la prudence doit être de rigueur pour éviter un contentieux conduisant à une annulation pour irrégularité. Le législateur a prévu des règles strictes et notamment l'unanimité (direction et syndicats) sur : le caractère et le nombre des établissements distincts, la répartition des sièges et du personnel entre les collèges électoraux.

Pour avoir des établissements distincts (donc plusieurs CE) il faut rechercher s'ils ont une autonomie, la jurisprudence donne des indications précises.

Pour nous aider à trancher, nous avons consulté un avocat et l'inspectrice du travail. Les deux nous ont précisé que nous devons demander un CE unique (nous fonctionnons ainsi pour SGS) car l'établissement de Montrouge n'a aucune autonomie propre. Quant à l'idée d'établissements fondés sur la base des sociétés (SGS, Omnes) cela n'a aucun sens et cela remet en cause le principe de l'UES. Dans le même temps, nous avons proposé que les œuvres sociales d'Omnes soit gérées séparément. A partir de ces éléments, nous avons essayé de convaincre les autres organisations syndicales et les élus d'Omnes qui voyaient leurs mandats raccourcis.

Un second rendez-vous a donc été pris avec l'inspection du travail le 28 juillet où furent présents avec nous des élus d'Omnes et un élu CFDT.

Dès le 30 juillet chacun pouvait prendre ses responsabilités. En l'occurrence la CFDT pouvait faire acter un constat de désaccord (demander à l'inspection du travail de trancher). En pratique, elle a négocié, amendé, laissant entendre que le texte lui convenait pour au final faire de nouveau volte face. La CGC ne critique pas la solution retenue mais ne souhaite pas être considérée comme responsable de raccourcir un mandat. Elle s'estime toujours insuffisamment informée malgré les 5 mois de réflexion depuis sa signature, en fait elle

est d'accord mais ne souhaite pas le dire publiquement.

L'absence de représentants du personnel représente un certain danger dans un contexte où notre vente est clairement posée par le groupe. Chacun sait que vente signifie souvent restructurations, chacun sait que la société n'est pas au meilleur de sa forme. La défense des intérêts des personnels signifie rendre compte, pour nous cela signifie ne pas jouer avec les règles démocratiques. En l'occurrence l'unanimité étant requise nous n'avons pas signé. Il n'y aura plus de représen-

tants du personnel au 30 octobre.

### Délégués syndicaux :

Francis GUISSARD : 01 46 14 53 25

Jack TOUPET : 01 46 14 56 94

### Sur le web

<http://cgtslb.free.fr>

Nous contacter ou pour recevoir ce bulletin via mail

[cgtsgs@free.fr](mailto:cgtsgs@free.fr)

